

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit: **Chlorure de calcium**
Absorbant d'humidité grandes surfaces
- Identifiant unique de formulation: KA00-C0F3-300A-QYHM
- Chlorure de calcium Numéro CE: 233-140-8 Numéro d'enregistrement (REACH): 01-2119494219-28**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Utilisation à grande dispersion d'adsorbants par le grand public..
- Utilisations déconseillées:* Autres que celles recommandées
- Date de révision:* 31/08/2023 *Version:* 1
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- Identification de la société:* HUMEX, S.A.
- Adresse:* HUMEX, S.A.
Carretera La Canonja Nave 4
43110 La Canonja (Tarragona)
Espagne.
Téléphone: +34 977549675
Fax: +(34) 977 54 97 07
- Distributeur:* ADEO SERVICES
135, Rue Sadi Carnot - CS00001
59790 RONCHIN
FRANCE
- Courriel:* eva@humydry.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 977549675 (8:00-16:00 CET) |
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008:
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H319.

2.2 Éléments d'étiquetage

Num. CE: 233-140-8
Chlorure de calcium



GHS07

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)

Chlorure de calcium

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (environnement).

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine).

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. index	Nom Chimique
≥50% et ≤100	233-140-8 01-2119494219-28	017-013-00-2	Chlorure de calcium

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)**Chlorure de calcium**

Contact oculaire:	Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.
Inhalation:	En cas de surexposition, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Contact cutané:	Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
Provoque une sévère irritation des yeux.
Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Non disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction:
Recommandés : Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.
Ne pas utiliser d'eau sous pression.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Non applicable.
- 5.3 Conseils aux pompiers:
En cas d'incendie à proximité, suivre ces recommandations:
- Eviter l'inhalation des fumées ou des vapeurs de combustion générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Porter des gants appropriés.
Eviter la dispersion de poussière. Ne pas respirer les poussières.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Ramasser mécaniquement avec un produit absorbant non combustible (par ex: du sable, de la terre), tout en évitant la formation de poussière. Éliminer suivant la réglementation en vigueur les résidus imprégnés par le produit.
Laver abondamment à l'eau l'endroit contaminé.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:
Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Maintenir le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, au sec, éloigné des sources d'ignition et protégé de la lumière.

A stocker, conformément aux réglementations locales/nationales, en observant les avertissements décrits dans l'étiquetage.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation à grande dispersion d'adsorbants par le grand public..

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites de l'exposition professionnelle:

Limites de l'exposition professionnelle:

France			
Substance	Valeur limite d'exposition professionnelle 8 h (VME)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme (VLCT)	Note
Poussières réputées sans effet spécifique, alvéolaires	0,9 mg/m ³		-
Poussières réputées sans effet spécifique, totales	4 mg/m ³		-

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Longue durée: 5,0 mg/m³

Travailleurs. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 10 mg/m³

Population générale. Inhalation. Effets locaux. Longue durée: 2,5 mg/m³

Population générale. Inhalation. Effets locaux. Aigu: 5,0 mg/m³

Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: aucun danger identifié

Population générale. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: aucun danger identifié

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.

Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Protection de la peau:

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.

Ventilation

Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.

L'information précédente fait référence aux produits à l'intérieur de l'emballage.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

État physique:	Solide
Aspect:	En granulés
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH:	7,0 - 11 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non applicable
Point de fusion:	~782 °C
Point d'ébullition:	> 1600 °C
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	Non déterminé
Hydrosolubilité:	~745 g/L (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable
Viscosité:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Propriétés oxydantes:	Non oxydant
Propriétés explosives:	Non explosif
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)**Chlorure de calcium**

Limite supérieure d'explosion: Non applicable

9.2 Autres informations:

Non applicable.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	
Polymérisation dangereuse:	Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Contact avec l'eau.
10.5 Matières incompatibles:	Séparer du zinc
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La substance se décompose en chauffant fortement à température élevée et en brûlant, produisant des fumées toxiques et corrosives.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:**

Voir les rubriques 2 et 3.

Toxicité aiguë:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Cette substance répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)**Chlorure de calcium**

Danger par aspiration:

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (santé humaine) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

Non disponible

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité pour le milieu aquatique:

Aucune donnée écotoxicologique n'est disponible pour le produit.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique:

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique:

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non applicable (Inorganique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol:

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés PBT et/ou vPvB en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.:

Le produit ne contient pas des substances identifiées comme substances qui possèdent des propriétés perturbant le système endocrinien (environnement) en concentration égale ou supérieure à 0,1 % (m/m).

12.7 Autres effets néfastes:

Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Emballage contaminé:

Ne pas réutiliser les emballages vides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)**Chlorure de calcium**

Conditions pour l'élimination: Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)**

14.1 Numéro ONU: Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport: Non soumis à l'ADR.
14.3 Classe: -
14.4 Groupe d'emballage: -
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Code restriction de tunnel: -
Étiquetage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU: Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.
14.3 Classe: -
14.4 Groupe d'emballage: -
14.5 Polluant marin: Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
IMDG-Code de group de ségrégation: -
FS: -
Étiquetage: -
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

Transport aérien (ICAO/IATA)

14.1 Numéro ONU: Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.
14.3 Classe: -
14.4 Groupe d'emballage: -
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Passenger aircraft: ACCEPTED
Cargo aircraft: ACCEPTED
Étiquetage: -

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non disponible

Substances extrêmement préoccupantes:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (selon le Règlement (CE) n° 1907/2006)

Chlorure de calcium

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Substances/mélanges destinés à être délivrés au public ou à être utilisés par le public.

Références bibliographiques:

1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Remplace la version:- (-)

Raison de la révision: Adaptation au Règlement (UE) 2020/878.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.